



Accueil parascolaire de midi et repas chauds

Année scolaire 2022-2023

les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h00

Le 22 août prochain, votre enfant va poursuivre sa scolarité dans un établissement réunissant les « grands » élèves, de la 7^e année primaire à la 11^e année secondaire.

Afin de faciliter votre organisation durant la pause de midi, une offre de repas et un dispositif d'accueil libre ou sur inscription est proposé au réfectoire du collège (bâtiment supérieur), ainsi qu'au Centre d'animation *Le grand V'* situé à l'entrée du réfectoire. Deux animateurs parascolaires y assurent l'accueil et une présence bienveillante pour les élèves.

Pendant toute l'année scolaire, une offre de repas chauds et équilibrés, avec entrée, plat principal et dessert, est proposée au réfectoire de Grand-Vennes. Les élèves peuvent consommer leur repas sur place ou dans l'espace réservé au Centre d'animation.

Le Centre d'animation *Le grand V'* est accessible à tous les élèves durant la pause de midi. Les élèves peuvent s'y rendre pour pique-niquer, se divertir ou tout simplement passer un moment. Des carafes d'eau, des couverts, ainsi que des fours à micro-ondes et une cuisine équipée sont à leur disposition.

Repas chauds

Le prix du repas est de CHF 8.-, à payer sur place. L'achat de cartes de 10 repas au prix de CHF 80.- est privilégié, mais l'achat à l'unité est aussi possible. Les cartes-repas sont valables toute l'année scolaire et ne sont pas remboursées en cas de perte. La gestion des consommations est de la responsabilité de l'enfant.

Subventionnement : une aide financière peut être demandée au Service des écoles et du parascolaire (Mme Catherine Nicoud, tél. 021 315 64 21). Des formulaires de demande sont à disposition au réfectoire et sur les pages Internet www.lausanne.ch/refectoires.

Régime alimentaire : l'enfant gère seul le suivi de son régime alimentaire (allergies, etc.).

Menus : les menus de la semaine sont disponibles sur la page Internet www.lausanne.ch/menus.

Contrôle des présences pour les élèves de 7P

Du 22 août au 23 décembre 2022 : de manière à renforcer l'encadrement des plus jeunes et les accompagner dans leur nouveau collège, le Service des écoles et du parascolaire propose pour les élèves de 7P un accueil personnalisé avec contrôle des présences. Cette prestation est gratuite mais nécessite, pour des raisons d'organisation, une inscription. Elle repose sur les modalités suivantes :

- Accueil dès 12h00 à l'entrée du réfectoire et contrôle des présences.
- En cas d'absence non excusée, le parent référent est averti par téléphone ou par sms.
- L'enfant achète son repas sur place ou vient avec son pique-nique.
- Après le repas, l'équipe d'animation propose des activités selon les envies des élèves.

Dès le 9 janvier 2023 : l'équipe d'animation continuera à assurer une présence et des animations au réfectoire pour l'ensemble des élèves durant la pause de midi mais sans contrôle des présences.

Règles générales au réfectoire

- Les directives de l'OFSP restent en vigueur comme dans les classes : chaque élève est tenu de se laver soigneusement les mains au moment d'entrer dans le réfectoire.
- Les élèves collaborent au maintien de la propreté des lieux en laissant leur place libre de tout déchet et participent à la remise en ordre de l'espace mis à disposition : matériel, tables, chaises, vaisselle, etc.
- Les boissons sucrées ne sont pas autorisées.
- Pendant la pause de midi, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Comportement – attitude générale

- Les élèves ont une attitude correcte et respectueuse, aussi bien envers les adultes qu'envers leurs camarades.
- Ils/elles s'abstiennent de tout acte de violence physique et ou verbale.
- Ils/elles respectent les règlements internes de leur établissement scolaire.

Conditions de l'accueil personnalisé s'adresse aux élèves de 7P

- ➔ Les parents s'engagent à annoncer les absences de leur enfant auprès de l'équipe d'animation (de préférence par sms) ; cas échéant l'élève peut apporter à l'avance un mot d'excuse signé.
- ➔ L'élève peut quitter le groupe après avoir averti l'équipe d'animation pour se rendre à d'autres activités de l'établissement (cours facultatifs, bibliothèque...).
- ➔ Les parents qui ne souhaitent plus bénéficier du contrôle des présences de leur enfant sont priés de l'annoncer par courriel à l'adresse en bas de page ou par écrit à l'équipe d'animation du réfectoire.

Tout élève qui ne respecte pas le règlement ci-dessus risque une exclusion qui sera communiquée aux parents et à la direction d'établissement.

En vous remerciant de votre attention et en souhaitant une excellente rentrée scolaire à votre enfant, nous vous adressons nos salutations distinguées.

Lausanne, juillet 2022



Fabienne De Pietro
Adjointe administrative



PAUSE DE MIDI

INSCRIPTION POUR L'OFFRE MENU ET POUR LE CONTROLE DES PRESENCES (élèves de 7P)

Collège de Grand-Vennes

A renvoyer jusqu'au 18 août 2022

par courriel à : SEPparascolaire@lausanne.ch

ou par courrier postal à : Service des écoles et du parascolaire,
secteur parascolaire 7-11, Place Chauderon 9, CP 5032, 1002 Lausanne

Par le présent bulletin, j'inscris mon enfant aux repas chauds et/ou au contrôle de présence, les jours suivants :

	<i>Jusqu'au 23.12.2022</i>	<i>Toute l'année</i>
Lundi de 12h00 à 13h00	<input type="checkbox"/> Contrôle de présence	<input type="checkbox"/> Repas chaud*
Mardi de 12h00 à 13h00	<input type="checkbox"/> Contrôle de présence	<input type="checkbox"/> Repas chaud*
Jeudi de 12h00 à 13h00	<input type="checkbox"/> Contrôle de présence	<input type="checkbox"/> Repas chaud*
Vendredi de 12h00 à 13h00	<input type="checkbox"/> Contrôle de présence	<input type="checkbox"/> Repas chaud*

Repas végétariens Repas sans porc

***Les repas chauds sont à payer au réfectoire : CHF 8.- l'unité ou CHF 80.- pour une carte de 10 repas.**

Prénom de l'élève :

Date de naissance :

N° de classe : Maître·sse de classe :

Nom du/de la responsable légal·e :

Téléphone portable du/de la responsable légal·e :

Email du/de la responsable légal·e :

Le/la responsable légal·e déclare avoir pris connaissance des informations relatives à l'organisation du réfectoire et du fait qu'il n'y aura plus de contrôle de présence dès janvier 2023.

Date : Signature du/de la responsable légal·e :